BLOC-NOTES

Gaîté administrative

Si vous croyez que c'est amusant pour M. le Préfet, M. le secrétaire général ou M. le sous-préfet, quand revient le printemps, d'aller de chef-lieu de canton en chef-lieu de canton, passer le conseil de révision, détrompez-vous. C'est la corvée annuelle la plus redoutable, surtout dans notre région où les fournées de conscrits demandent des séances de plusieurs heures. Mais il est des chefs-lieux où la gaîté administrative n'a pas perdu ses droits, comme cette année, par exemple, à Ouessant, cette île de l'Atlantique.

On avait mis à la disposition du conseil de révision un vapeur appartenant au service des Ponts-et-Chaussées. Cette petite promenade en mer n'avait rien de désagréable. M. le Préfet, en uniforme, M. le capitaine de gendarmerie, avec ses éperons, tous les membres du conseil et plusieurs « grosses légumes » des Ponts-et-Chaussées, avaient pris place sur le bateau qui fendit l'onde amère majestueusement, peu habitué à porter des personnages aussi importants.

Or, Ouessant comprend cette année deux conscrits. Du moins, deux noms étaient portés sur la liste officielle : l'un d'eux est disparu depuis plusieurs années et le second est idiot. Naturellement, le premier ne s'est pas présenté, et comme le deuxième ne pouvait pas être incorporé, le travail ne fut pas long. Tout cela, on le savait d'avance, mais on ne tergiverse pas avec les formalités.

Après la séance et le déjeuner traditionnel, les membres du conseil remontèrent sur le bateau qui les avait amenés et, la conscience tranquille, s'en revinrent, fiers du devoir accompli.

La vieille gaîté administrative n'est pas morte. — ED. P.

Le Mouvement de la Population dans la Région en 1910

Nous publions, pour chacun des départements de notre région, les éléments principaux de la statistique démographique en 1910: population, naissances, décès, mariages, divorces :

Aisne : population, 534.495; mariages, 4.188; divorces, 256; naissances, 11.242; décès, 9.907. — Nord, population, 1.895.861; mariages, 17.070; divorces, 747; naissances, 43.844; décès, 32.512. — Pas-de-Calais, population, 1.012.466; mariages, 9.044; divorces, 403; naissances, 39.380; décès, 17.891. — Somme, population, 532.567; mariages, 4.016; divorces, 253; naissances, 10.036; décès, 10.147.

Les Grèves

A HALLUIN

Pris pour un renard !

Lundi matin, un nouvel incident d'une certaine gravité s'est produit à Halluin.

Un contremaître, M. Léon Dehaut, prenait, vers dix heures, à la gare d'Halluin, le tramway d'Armentières, qui devait le conduire à Wervicq, où il travaille. Il fut aperçu par un groupe de grévistes de l'établissement Lepoutre, qui le prirent pour un renard venu pour travailler dans l'usine.

Rien ne se produisit à ce moment et le tram put se mettre en route sans incident.

Mais à l'arrêt du « Petit Baptiste », situé sur la route de Bousbecque, la voiture qu'occupait M. Dehaut fut subitement prise d'assaut par une bande de grévistes ou soi-disant tels, qui assaillirent le malheureux contremaître à coups de pied et à coups de poing.

Les employés du tramway aidés d'un brigadier et d'un préposé des douanes, intervinrent et purent non sans peine, dégager M. Dehaut, qui ne comprenait rien à ce qui lui arrivait. Quelques minutes plus tard, le tramway reprenait sa route vers Armentières. La police informée, a ouvert une enquête.

Il y a lieu de faire observer que depuis de longues semaines, les ouvriers de l'usine Lepoutre n'emploient plus le tramway pour se rendre à l'atelier ou pour en revenir, ce mode de locomotion ayant été jugé peu sûr pour eux.

Ajoutons que la rentrée des ouvriers s'est effectuée lundi matin, sans incident. Elle a eu lieu comme chaque lundi, sous la surveillance de la police locale et de la gendarmerie.

Chronique Agricole

LES FRAISES EN 1911 DANS LA RÉGION

La récolte des fraises, qui est toute proche, s'annonce extraordinairement abondante dans le Nord et la Belgique. Depuis longtemps, en effet, on avait remarqué, dans les vergers, une floraison aussi luxuriante, en ce qui concerne ce fruit savoureux : la fraise.

« Fraise ! pour tous, donc. Car l'on aime généralement, ce produit de Pomone, comme gastronome et on l'estime, d'autre part, pour ses propriétés rafraîchissantes et hygiéniques. Rien de tel qu'une bonne assiettée de fraises succulentes, par les grandes chaleurs, pour atténuer les effets pernicieux de ces dernières et en même temps se procurer de véritables délices. On accorde aussi certaines propriétés curatives à la fraise dans des cas de catarrhe d'estomac et de rhumatisme. On recommande, en outre, à d'autres malades des reins ou du foie de manger beaucoup de fraises.

Précisément, elles seront bientôt à profusion.

LA RÉCOLTE DES CÉRÉALES

Le ministère de l'Agriculture vient de donner, dans le « Journal Officiel », l'évaluation des récoltes en terre au 1er mai, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture ».

Voici la situation pour la 2e région : Nord. (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne). — Superficie cultivée en blé d'hiver : 980.700 hectares ; cote moyenne d'état de culture 73,4 (74,3 en 1910). Blé de printemps : 164.250 hectares ; cote moyenne d'état de culture 72,1 (72,7 en 1910). Seigle : 105.850 hectares.

Notre région est comprise, pour les notes sur l'état des cultures, entre 60, qui signifie « assez bon » et 80, qui signifie « bon ».

SAVON DU CONGO Blancheur du teint Victor Vaissier 6508

Communications

ROUBAIX. — Anciens musiciens de la « Grande Fanfare ». — Comme il a été proposé l'année dernière, lors des fêtes du cinquantenaire de la « Grande Fanfare », le Comité des anciens musiciens a décidé d'accompagner la société, le 4 juin prochain, à l'occasion du Congrès Musical. Tous les intéressés sont donc priés d'assister à la dernière réunion obligatoire qui aura lieu le jeudi 1er juin, à 8 heures du soir au local, 63, rue de Lannoy. Ordre du jour : Dispositions à prendre pour la sortie du 4 juin.

— Chambre Syndicale des Rentiers de Roubaix. — Assemblée générale mercredi 31 mai. Questions très importantes.

LEERS. — La Société de secours mutuels « Saint-Antoine de Padoue » fera célébrer un obit à la mémoire de M. Tribou, ancien médecin de la société, le lundi de la Pentecôte, à 8 h. 1/2. La réunion est fixée à 8 h. 1/4 au local, estaminet du « Clairon », Insigne de rigueur. La Commission espère que tous les sociétaires se feront un devoir assister à cet obit, en témoignage de leur reconnaissance envers celui qui, pendant si longtemps, leur a donné les soins les plus dévoués.

— Anciens Combattants. — La Société des Anciens Combattants offrira un banquet à ses membres actifs et honoraires, le lundi de la Pentecôte, à 9 h. 1/2, au siège de la société, estaminet Eloi Duhamel, Longue-Rue. La réunion pour les sociétaires est fixée à 11 heures, pour la répartition des prix de l'année.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi 30 mai :

Soleil: lever : 4 h. 5; coucher : 7 h. 50.
Lune: nouvelle du 29; premier quartier le 3.
Aujourd'hui : St Ferdinand; demain : Ste Angèle.

La prochaine réunion du Conseil

Une séance du Conseil municipal se tiendra au Nouvel Hôtel de Ville, le vendredi 2 juin, à onze heures précises du matin, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour du 26 mai et qui n'ont pu être examinées au cours de la dernière séance.

A propos du vote au Conseil municipal

SUR LA QUESTION DE L'ENLÈVEMENT DES IMMONDICES

Une lettre de la minorité au Préfet

Nous avons reçu copie de la lettre suivante adressée à M. le Préfet du Nord par la minorité collectiviste du Conseil municipal de Roubaix, relativement à l'incident qui s'est produit lors du vote sur la question ci-dessus :

Roubaix, le 29 mai 1911.

Monsieur le Préfet du Nord,

Dans sa séance de vendredi 26 courant, le Conseil municipal de Roubaix discutait les articles du cahier des charges à passer entre la Ville et la société concessionnaire de l'enlèvement et de la transformation des immondices.

A l'article 11, qui détermine les conditions de travail du personnel, nous proposions de porter à 3 fr. 50 le salaire minimum des ouvriers et ouvrières trieuses, fixé à 3 fr. dans le projet.

Le vote sur notre proposition donna les résultats suivants :

Votèrent pour : MM. Coupez, François, Kimpe, Debaisieux, Lefebvre, Decock, Lepers, Nys, Lebas, Carpentier, Dujardin, Corbeau, Doise, Wattremez, Weil, Ségard (16) :

Votèrent contre : MM. Motte, Chatteleyn, Sayet, Dewitte, Deschodt, Noyelle, Picard, Dusart, Lepoutre, Gardet, Cousin, Delattre (12) ;

S'abstinrent : MM. Rousseau, Dubois, Cléty, (3) ;

Absents excusés : MM. Roussel, Bailleul, Despature (5) ;

Absents au moment du vote : MM. Leblanc, Hocque (2).

Notre proposition fut donc adoptée par 16 voix contre 12 et 3 abstentions.

M. le Président refusa de constater les résultats du vote parce qu'ils étaient contraire à son opinion personnelle et il voulut procéder à un nouveau vote. Nous nous sommes élevés contre le premier étant acquis. Mais voyant M. le Président persister à ne pas tenir compte d'un vote régulier du Conseil, nous avons estimé qu'il ne nous était plus possible de délibérer et nous sommes sortis de la salle des séances.

Nous protestons auprès de vous, Monsieur le Préfet, contre le vote d'un cahier des charges qui engage la ville de Roubaix pour une durée de 30 ans, par un nombre insuffisant de conseillers, ce qui l'entache d'illégalité.

Nous protestons aussi contre la fixation à 3 fr. du salaire des trieurs et trieuses d'immondices, salaire qui, suivant le vote du Conseil doit être de 3 fr. 50.

En raison de ces violation et illégalité commises par M. le président, nous vous demandons de considérer comme acquis le vote sur le salaire minimum de 3 fr. 50 et d'inviter l'assemblée à continuer la discussion du cahier des charges à partir de l'article 12 inclus.

Crovez, Monsieur le Préfet, à toute notre considération.

Signé : LEBAS, NYS, LEPERS, DECOCK, LEFEBVRE, DEBAISIEUX, KIMPE, FRANÇOIS, COUPEZ, CARPENTIER, DUJARDIN, CORBEAU, DOISE, WATTREMEZ.

LA DISTRIBUTION DES PRIMES

des Fondations Alfred Motte-Grimonprez Théodore Lallemand et Julien Gadenne

Voici la liste des primes qui ont été distribuées dimanche, en exécution des legs Alfred Motte, Th. Lallemand et J. Gadenne, et comme récompense de la bonne tenue des ménages. Après les discours prononcés par MM. Cyrille Caquant et Eugène Motte fils, ce dernier a remis le bon de prime à chacun des bénéficiaires auxquels il a cordialement serré la main :

1er — 19 Garde-robes

Arthur Dequick, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 4 enfants ; François Delbecq, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 7, 4 enfants ; Léonard Dujonghe, rue des Pahniers, 6, 4 enfants ; Henri Gonce, rue d'Arcole, 21, cour Dumoulin, 2, 7 enf. ; Antoine Wittoeck, rue de la Barbe d'Or, cour Thérin, 1, 7 enfants ; Adolphe Vanhoute, rue Christophe-Colomb, 16, 11 enfants ; Gustave Lapauw, Grande-Rue, 221 bis, cour Vandenderpe, 10, 5 enfants ; Henri Dumetz, boulevard de Strasbourg, maisons Carpentier, 4, 4 enfants ; Charles Dorchies, rue de Jemmapes, 13, cour Ryckewaert, 2, 5 enfants ; Anatole Delescluse, rue de la Vigne, cour Vanzeveren, 14, 8 enfants ; Emile Pronvost, rue de Soubise, cour St-Jean, 16, 4 enfants ; Emile Didierick, rue de l'Epeule, 83, cour Blaise, 16, 4 enfants ; Arthur Dhul, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 18, 4 enfants ; Lévin Willem, rue des Longues-Haies, cour Caquant, 3, 5 enfants ; Joseph Vanwynacker, rue Ste-Thérèse, cour Florin, 29, 6 enfants ; Jacob Moerman, rue des Fondeurs, cour Saint-Maurice, 14, 5 enfants ; Jean Strassel, rue du Tilleul, 176, cour Lefebvre-Dhondt, 2, 5 enfants ; Louis Denys, rue Copernic, cité Raux-Penel, 1, 5 enfants ; Louis Villette, rue du Vasquehal, 84, 5 enfants.

2e — 12 Lits garnis

Ferdinand Mortier, rue du Pile, 99, 11 enfants ; Jules Pluquet, rue Dampierre, 44, 5 enfants ; Louis Anicaert, rue de la Chaussée, 53, cour Masson, 4, 6 enfants ; Romain Huisebaut, rue et impasse de la Barbe d'Or, cour Tourtois, 1, 7 enfants ; Emile Demet, rue de la Paix, 22, cour Favière, 1, 6 enfants ; Louis Dubocage, rue d'Alger, 51, 5 enfants ; Charles Cauvre, rue du Fort, cour Parent, 2, 3 enfants ; Leon Dorhaudringhien, rue Delattre, cité Ste-Catherine, 3, 3 enfants ; Alfred Dupire, rue Watt, 82, cour Six, 25, 4 enfants ; Paul Durle, rue des Fleurs, 52, cour Desrousseaux, 13, 4 enfants ; Norbert Guelton, rue de Beaumont, maisons Poissonnier, cour du Pinson, 5, 4 enfants ; Emile Polite, rue Coligny, fort Cavrois, 20, 2 enfants.

3e — 6 FOYERS-CUISINIÈRES MONTÉS

Phylozone Potié, rue de Mons, 25, cour Delannoy, 14, 4 enfants ; Ferdinand Deconinck, rue Wallon, 11, 5 enfants ; Joseph Noe, rue d'Alger, 91, 5 enfants ; Louis Bot, rue Turgot, 27, cité Vandamme, 2, 3 enf. ; Adolphe Delbecque, rue de l'Epeule, 246, cour Dhalluin, 2, 6 enfants ; Louis Leuridan, rue des Longues-Haies, 115, cour Lepers, 2, 2 enfants.

4e — 6 BUFFETS

François Plaisant, boulevard de Beaurepaire, cour Jonville, 3, 6 enfants ; Adolphe Castelain, rue Stephenson, cour Dhalluin, 10, 6 enfants ; Constant Guilmez, rue de la Conférence, 11, cour Vve Debonsée, 7, 4 enfants ; Jules Vandecastel, rue du Fort, 89, cour Vigin, 3, 5 enfants ; Vve Gustave Lepoutre, rue de l'Epeule, 167, deuxième cour Lampe, 3a, 2 enfants ; Vve Alexis Cornier, rue de Beaumont, cour Mulliez, 1, 5 enfants.

5e — 6 TABLES AVEC 6 CHAISES

Charles Lecouvé, rue Lacroix, 18, cour Tiberghien, 3, 3 enfants ; Pierre Verscheure, rue Jacquart, 102, cour Chéron, 1, 4 enfants ; Joseph Gérard, Grande-Rue, 131, cour Lefebvre, 9, 4 enfants ; Théodore Dechene, boulevard de Metz, 35, cour Godedezen, 6, 5 enfants ; Désiré David, rue de Lille, 76, cour Degand, 4 enfants ; Vve Désiré Pannekoecke, rue des Fleurs, 52, cour Desrousseaux, 48, 6 enfants.

6e — 24 LOTS DE 2 PAIRES DE DRAPS ET COUVERTURES

François Rommens, rue d'Estaing, cour Bonnet, 4, 5 enfants ; Edouard Crupe, rue de Lannoy, 349, cour Desprez, 14, 2 enfants ; François Schotz, rue du Tilleul, 233, cour Fauvarque, 2, 4 enfants ; Fortune Watteau, rue de Beaurewaert, 34, cour Osnoir, 1, 2 enfants ; Vve J.-B. Sieux, rue des Anges, 84, cour Thérin, 4, 4 enfants ; Charles Verbecke, rue de la Guinguette, 108, cour Sénécaut, 5, 5 enfants ; Antoine Delbar, rue de la Guinguette, 70, cour Delattre, 3, 5 enfants ; Picher, rue de la Guinguette, 70, cour Delattre, 1, 4 enfants ; Amédée Croin, rue Fourcroy, 3, cour Watteau, 9, 2 enfants ; Arthur Delcrutte, rue du Fort, 102, 5 enfants ; Vve Pierre Deblicop, rue de la Brasserie, 5, 2 enfants ; Vve Agathon Lefrancq, rue de la Brasserie, 3, 1 enfant ; J.-B. Frantienne, rue Thècle, 35 (au Hutin), 4 enfants ; François Poerre, rue Meyerbeer, 48, cour Guffels, 3, 4 enfants ; Camille Devos, rue de la Vigne, 81, cour Leroy, 11, 5 enfants ; Victor Fouquiès, rue du Cartigny, 68, 4 enfants ; Vve Ferdinand Flérens, rue de l'Epeule, deuxième cour Lampe, 32, 7 enfants ; Georges Jorion, rue des Fleurs, 52, cour Desrousseaux, 60, 4 enfants ; Emile Dericke, rue de l'Epeule, 83, cour Blaise, 7, 8 enfants ; Jules Desrumaux, rue des Longues-Haies, 64, cour Roussel, 11, 5 enfants ; Louis Penel, rue de Denain, 69, cour Flamencourt, 5 enfants ; Arthur Desmerck, rue des Longues-Haies, 70, cour Flamencourt, 6 enfants ; Auguste Octor, rue de Maubeuge, 30, cour Loridan, 23, 5 enfants.

7e — 14 PRIMES EN ARGENT DE 36 FRANCS (Fondation Théodore Lallemand)

Charles Plouvier, rue Sainte-Elisabeth, 18, cour Desreumaux, 16, 5 enfants ; Charles Buyens, rue des Longues-Haies, 353, cour Jénart, 4, 4 enfants ; Jules Rivière, rue du Fontenoy, 216, cour Moreau, 45, 7 enfants ; Florentin Boucher, rue du Fontenoy, 216, cour Allart, 1, 6 enfants ; Amédée Delayen, rue du Fort, 100, 8 enfants ; Vve Louis Descamps, rue de l'Epidème, 6, 4 enfants ; Théophile Hennebicque, rue de la Perche, impasse de la Brasserie, 88, 6 enfants ; Paul Pattyn, rue d'Inkermann, 185, 7 enfants ; Charles Dacquies, rue Larochefoucault, cour Vandamme, 70, 5 enfants ; Vve Victor Encman, rue des Longues-Haies, 64, cour Roussel, 4, 3 enfants ; Henri Penet, rue de la Guinguette, 109, cour Dragon, 2, 4 enfants ; Charles Gras, rue Bernard, 46, cour Vileghe, 5, 6 enfants.

8e — 10 PRIMES EN ARGENT DE 36 FRANCS (Fondation J. Gadenne-Micholet), accordées aux familles les plus chargées d'enfants en bas-âge

François Glimé, rue de la Perche, fort Sion, 20, 8 enfants en dessous de 13 ans ; Achille Lejeune, rue du Moulin, 161, 8 enf. id. ; Henri Carpentier, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 14, 7 enf. id. ; Louis Hennebicq, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 7, 7 enf. id. ; Georges Verrassel, rue du Pile, cour Hespel, 6, 7 enf. id. ; Victor Fichelle, rue de Lille, impasse des Arts, 5, 7 enf. id. ; Julien Vanoverberghe, rue Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 6 enf. id. ; Lévin Lemahieu, rue de Condé, 34, cour Vroman, 6, 6 enf. id. ; Henri Masca, rue Sainte-Elisabeth, 37, 6 enf. id. ; Julien Puraye, rue Watt, 82, cour Six, 40, 5 enfans en dessous de 13 ans.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Réponses à quelques demandes adressées à la Mairie de Roubaix :

Cotisations. — Les cotisations seront réalisées au moyen de timbres qui seront mis en vente dans les bureaux de poste, débits de tabacs, etc.

A chaque paye, l'employeur et le salarié devront s'acquitter de leurs versements en apposant, sur le carnet de l'assuré, des timbres retraites mixtes ou individuels.

En préconisant ce système, il n'y aura aucune comptabilité à tenir.

Certificats professionnels. — Tout assuré âgé de plus de 35 ans doit joindre, à son bulletin d'adhésion, un certificat de son patron attestant qu'il est salarié depuis plus de 3 ans.

Conséquences. — Celui qui ne se conformera pas à la loi dans les délais impartis ou qui ne produira pas cette pièce en temps opportun, perdra ses droits à l'allocation de l'Etat fixée à 60 francs par an.

Délai. — Tous les bulletins doivent être retournés à la Mairie, signés ou non, avant la fin du mois de Mai courant.

Avantages, 64 ans. — Un assuré obligatoire ayant 64 ans au 3 juillet 1911, et ne pouvant verser qu'un an ou même moins, touchera une pension viagère (incessible et insaisissable) de 101 francs 93 centimes par an pour une somme de 9 francs qu'il aura versée.

49 ans. — Celui ayant 49 ans, à la dite date, touchera une retraite de 121 francs 04 centimes et aura versé personnellement 144 francs. (Son capital lui sera presque remboursé dès la 1re année).

13 ans. — 303 francs 87 centimes.

Décès. — Un assuré vient à décéder en août 1911, il n'aura payé que pendant un mois, il suffit qu'il ait versé de 0 fr.45 à 0 fr. 75 pour que sa veuve ou ses enfants âgés moins de 16 ans touchent l'allocation de 50 francs par mois, pendant 3, 4, 5, ou 6 mois suivant le cas

A la Société de Secours Mutuels des Anciens Sous-Officiers Français

UNE CONFERENCE DE Me GOETHALS, SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Invités à assister à une importante réunion, les membres de la Société de Secours Mutuels des Anciens Sous-Officiers Français avaient répondu en grand nombre à l'appel du Conseil d'administration.

L'assemblée, qui a eu lieu dimanche matin, à onze heures, dans la salle Artistique de la rue des Champs, était présidée par M. Hagard, président, qui avait à ses côtés Me Goethals, avocat, membre du Conseil d'administration, ainsi que le Comité au complet.

En ouvrant la séance, M. le président déclare que la loi du 5 avril 1910, concernant les retraites ouvrières, est venue mettre au point certaines propositions qui en avaient fait l'objet, et qu'il faut prendre la chose du bon côté, faute de mieux. Nous avons la bonne fortune, dit-il, de posséder Me Léon Goethals, que je n'ai pas besoin de vous présenter, car vous le connaissez tous. Il va parler en ami et conseiller, comme toujours ; écoutez-le avec attention, et si cela est nécessaire il vous donnera tous les renseignements que vous croiriez devoir lui demander.

Me Goethals prend la parole à son tour et fait une très instructive causerie sur la loi des Retraites ouvrières et paysannes. Nous n'avons pas à voir, dit-il, si la loi est bien faite ou pas ; certes, elle ne l'est sans doute pas, au point de vue de l'âge de la retraite. Ces questions préoccupent l'opinion publique, mais il faut se soumettre à la loi, qui est un fait accompli. Toutes les lois sont d'ailleurs perfectibles.

Me Goethals fait ressortir les obligations de tous ceux qui sont assujettis à la loi du 5 avril 1910, à savoir que toutes les personnes dont le salaire annuel n'excède pas 3.000 francs, — peu importe même la nationalité, — doivent verser obligatoirement une cotisation. L'assurance est facultative pour ceux qui ont un salaire supérieur à 3.000 francs jusque 5.000 fr.

La retraite de la vieillesse est constituée par trois facteurs : 1° le salarié, qui verse, l'homme, 9 francs ; la femme, 6 francs et le mineur de 18 ans, 4 fr. 50 par an ; 2° le patron, qui verse une somme égale à la retenue sur le salaire ; 3° l'Etat, qui intervient, le jour où la retraite doit être servie, à 65 ans, pour une somme annuelle de 65 francs. Pour avoir droit à tous ces avantages, il faut avoir effectué trente versements annuels, et être, par conséquents, âgé de moins de 35 ans. Pour ceux qui sont plus âgés, il a été établi un régime de faveur. Celui qui aura commencé à opérer ses versements à l'âge de 13 ans, touchera, à 65 ans, une rente annuelle totale de 595 fr. 57. Celui qui commencera ses versements à 35 ans, touchera 198 fr. 42.

Pendant la période transitoire, les assurés âgés de 56 à 65 ans toucheront une retraite proportionnelle. Me Goethals donne encore de très intéressants renseignements sur la situation de ceux qui ont passé l'âge de 65 ans. Ceux-là, dit-il, pourront demander l'assistance obligatoire.

L'orateur explique encore qu'il sera possible de liquider sa retraite à 55 ans, mais l'intervention de l'Etat sera proportionnellement inférieure. Si l'assuré meurt avant 65 ans, et si son capital est « réservé », ses héritiers toucheront les versements qu'il aura effectués jusque là. Si le capital est « aliéné », les héritiers n'ont aucun droit sur les sommes versées par l'assuré défunt.

Me Goethals expose clairement la façon dont seront perçues les cotisations, puis il abrode la situation des sociétés mutuelles. Celles-ci restent intactes, dit-il, et l'application de la nouvelle loi ne supprime aucun des avantages que lui a concédés la loi. Le mutualiste conserve ses droits tout en profitant des avantages de la loi des retraites ouvrières.

En terminant, Me Goethals demande si la Société Mutuelle des Anciens Sous-Officiers Français entend faire elle-même la collecte, ce qui, à son avis, serait préférable.

M. le président remercie Me Goethals des renseignements si détaillés qu'il a bien voulu donner sur cette question des retraites, puis il demande à l'assemblée de voter sur les propositions suivantes : 1° Faire la collecte par la Société ; 2° Opérer les versements à la Caisse d'assurance de l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

La séance est levée à une heure.

Une Femme grièvement brûlée

rue Sainte-Elisabeth

Un très grave accident s'est produit lundi matin, vers onze heures, rue Sainte-Elisabeth. Une sexagénaire, Mme Augustine Meurisse, ménagère, 63 ans, demeurant en logement à l'épicerie-buvette de M. Léon Delbarre, au numéro 39 de la rue préparait son repas.

En s'approchant du poêle pour soulever un récipient contenant des pommes de terre, la pauvre femme enflamma, au contact du feu, son tablier. En un clin d'œil ses vêtements furent en feu.

Augustine Meurisse se mit à pousser des cris de douleur qui furent perçus par un jeune homme, M. Cyr Jouveneau, qui cassait du bois dans la cour de l'habitation de M. Delbarre.

M. Jouveneau donna l'alarme et diverses personnes se portèrent au secours de la malheureuse. Quelques sauveteurs éteignirent les flammes qui dévoraient les vêtements.

M. le Docteur Dispa mandé d'urgence vint examiner la ménagère. Celle-ci portait d'affreuses brûlures à la face, aux bras, à la poitrine et à l'abdomen. Son état est des plus graves.

Augustine Meurisse a été transportée d'urgence à l'hôpital de la Fraternité.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mademoiselle Marthe Prouvost, fille de M. et Mme Amédée Prouvost, avec M. Jacques Lenglart.

MUTUELLE NADAUD. — Quelques erreurs typographiques se sont produites dans le compte-rendu de l'assemblée générale de la Mutuelle Nadaud.

Dans le discours de M. Achille Rousseau, il fallait lire : « Nous soumet une fois de plus à *l'influence du caporalisme allemand* » au lieu de « capitalisme allemand » ; plus loin, dans le même discours : « la loi est votée, il faut l'exécuter sans acrimonie *et sans réticence* », au lieu de « sans retenue ». A la suite de l'ordre du jour, il fallait lire : « la Mutuelle Nadaud décidera à quel usage sera effectée la bonification de 1 fr. 50 sur les sociétaires assurés à la *Caisse de retraite* » au lieu de « à cause de la retraite ».

LES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE MER se sont réunis, dimanche, en assemblée générale en leur local, Café Wagnon, 2, boulevard Gambetta. Au cours de cette réunion a eu lieu le renouvellement du Comité dont le mandat est expiré.

En ouvrant la séance, M. Edouard Carbonnelle, président, a exprimé les regrets que la Société a éprouvés de la mort du sympathique doyen, M. Jules Leraillé, qui n'a laissé que d'excellents souvenirs. Il est procédé ensuite au vote des membres du Comité ; sont élus : Président, M. Edouard Carbonnelle ; vice-président, M. Oscar Lescouffle ; secrétaire-trésorier, M. Emile Tonneau ; commissaires : MM. Castel, Decraene, Marissals et André ; porte-drapeau, M. Charles Degeldère ; doyen, Théo Houzet.

Un vivat est chanté au président qui remercie les sociétaires de la confiance qu'ils lui ont renouvelée avec tant de spontanéité et à l'unanimité. Il promet de continuer dans le passé, ce qu'il a fait jusqu'ici, et mieux si c'est possible. E fait l'éloge de la commission, dont les membres sont des anciens, qui ont à cœur de faire réussir tout ce qui sera entreprise. M. le président se plait aussi à constater l'état de camaraderie, qui unit tous les sociétaires, puis il leur fait un pressant appel, pour amener de nouveaux et bons camarades, susceptibles de venir se grouper autour du cher drapeau.

Après le tirage des primes, la séance est levée au milieu des applaudissements.

RAPIDE GUERISON DES MALADIES DE LA PEAU. — Les merveilleuses propriétés cicatrisantes du Cadum, la nouvelle découverte contre les maladies de la peau, peuvent être démontrées du jour au lendemain. Avant de vous coucher, appliquez-en un peu sur la région atteinte d'eczéma, de psoriasis, d'impetigo ou d'une affection cutanée quelconque, et vous constaterez dès le lendemain l'amélioration survenue sur la région traitée. Cet essai suffit à convaincre tout le monde du fait qu'on a enfin découvert un remède infaillible contre les maladies de la peau. Cadum est antiseptique, germicide et peu être employé sans aucun danger sur la peau des enfants aussi bien que sur celle des adultes. Boîtes 50 c. et 1 fr. Tres pharmacies. 6369l

UNE FÊTE A L'« AVENIR DU FRESNOY ». — La section militaire a fêté les succès nombreux et appréciables remportés dimanche dernier, au concours de préparation militaire.

A la table d'honneur se trouvaient : M. Hocque, président ; MM. Motat, Dierkens, vice-présidents ; Weymans Albert, René Hocque, secrétaire ; Van Wilderen, Deloddère, trésoriers, et tous les membres du Comité qu'entouraient le lieutenant-instructeur Paul Douai, et le sergent Touillé. MM. Bouten, président d'honneur ; Vial, vice-président, absents de Roubaix, s'étaient fait excuser.

M. Douai, dans un discours patriotique très applaudi, vante les qualités de ses préparatistes. Il les félicite de leur assiduité, de leur courage, et prie le président de vouloir bien enregistrer sur le « livre d'or » de l'« Avenir » les nouveaux et brillants succès du 21 mai : tir, préparation militaire, coupe nationale, etc.

M. Douai confie à M. Hocque le sujet artistique décerné à la société. Il remet les prix individuels aux lauréats Weymans, Caplette, Inghels, Mathon, Bourez, Lienart, Prouvost, Noclaz. Ces trois derniers sont désignés pour concourir à l'obtention de la Coupe Nationale, aux Tuileries, le 11 juin prochain.

Le président, en son nom personnel, et en celui de tous ses collaborateurs, remercie la vaillante section militaire de l'« Avenir », dont les progrès grandissent chaque jour depuis que M. Douai, secondé par le sergent Touillé, en a pris la direction. Il signale l'esprit de discipline et de camaraderie, qui préside à toutes les répétitions et qui est d'un bon augure pour des succès futurs. « Puis, dit-il, je profite de cette occasion pour être l'interprète de toute la société, de toute la population du Fresnoy, et remercier chaleureusement, MM. Douai et Vial des distinctions dont ils ont été l'objet samedi et dimanche. Leurs récompenses, accordées sans aucune influence personnelle, ont été gagnées par le mérite seul, par un dévouement inlassable à la cause de l'instruction militaire ». De vifs applaudissements soulignent ces paroles.

La société étant agréée du ministère de la Guerre, M. Hocque propose l'adresse d'un télégramme de sincères condoléances à la famille de M. Berteaux et l'envoi d'un ordre du jour de loyalisme républicain à M. le Président du Conseil.

L'assemblée est unanime à ratifier cette proposition et la réunion se termine par un punch qu'offre gracieusement le commandant de la section, M. Paul Douai.

Machines parlantes **ODEON** à disques artistiq. incomp., tiennent 1re place. Imm. assort. de disq. des grands artistes. Mes SCREPEL, 138, Gde Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-7

UNE RÉUNION DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE ROUBAIX. — Les membres du syndicat des employés de Roubaix, se sont réunis en leur local, 21, Grand'Place, lundi soir, à 8 heures et demie, pour discuter sur l'attitude que doivent prendre les employés vis-à-vis de la loi des retraites ouvrières.

M. G. Willot, président, a examiné certaines phases de cette loi, dont l'application, at-il dit, est susceptible de modifications. C'est ainsi que, l'âge où le bénéficiaire doit jouir de la retraite, dit-il, devrait être abaissé et que la loi devrait tenir compte de la situation des salariés chargés de famille. Plusieurs sociétaires demandent quelques renseignements sur cette loi qui doit être appliquée le 3 juillet prochain, puis, avant de lever la séance, M. le président donne lecture de l'ordre du jour suivant, qui est adopté à l'unanimité moins une voix :

Les employés syndiqués réunis le 29 mai, à 8 heures et demie du soir, après avoir étudié la loi du 5 avril 1910, décident de faire un essai loyal de cette loi de progrès social, se réservant de demander des avantages plus grands pour les assurés à charge de famille ainsi que certaines modifications, notamment en ce qui concerne l'âge de la retraite.

Ils s'engagent à travailler à l'application de la loi et à faire de la propagande dans le même but autour d'eux.

MAISON ROBICHEZ-VERDONCK, 50, GRANDE-RUE. — Grande spécialité pour les Articles de Blanc, Trousseaux, Layettes, Draps et Toiles, Rideaux, Broderies et Dentelles, Tissus, Linge de Table, Corsets « Le Prodigieux ». — Prix très avantageux. — Qualité irréprochable. 7977

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

Le *Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne* aura le dimanche 11 juin 1911, son assemblée générale annuelle, qui revêtira une importance particulière à cause de la prochaine mise en route de la loi sur les Retraites ouvrières. Au cours de cette réunion qui se tiendra à neuf heures à l'Hippodrome, boulevard Gambetta, M. Edouard Duquenne, président de l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix, fera une causerie « sur les avantages concédés aux ouvriers et mutualistes par la nouvelle loi ». Puis, après un échange de vues les mutuelles syndicales Saint-Joseph, Notre-Dame, Saint-Henri et la Sauvegarde, décideront quand et de quelle manière se fera la collecte des cotisations de retraites.

Cette assemblée est obligatoire pour tous les membres du Syndicat Mixte et des mutuelles syndicales ; nous ne doutons pas que tous tiendront à entendre M. Duquenne leur donner des conseils compétents sur la conduite à tenir vis-à-vis d'une loi qui a été faite en faveur des travailleurs et qui sauvegarde leur dignité.

30, GRANDE-RUE, ROUBAIX, Mise en vente de corsages et peignoirs vendus en détail au prix de gros. 8083

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE provoqué par un court-circuit s'est déclaré, lundi soir, vers huit heures et demie dans l'habitation de Mme veuve Cavrois, boulevard de Paris, 39. Le feu a pris naissance dans un meuble contenant des revues et livres. Il fut rapidement éteint et les pompiers, informés, n'eurent pas à intervenir. Les dégâts sont insignifiants.

VIDANGES Roubaix-Tourcoing, H. Daël, 5, r. du Hate, Tg. Téléph. 16.81. Déménagements, wagons, voitures capitonnés. 703

SCÈNE DE DÉSORDRE DANS UN BAL. — L'enquête ouverte par M Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement a établi que les trois jeunes gens arrêtés dimanche soir ne sont pas les auteurs de la scène au révolver ni des menaces de mort à l'adresse du tenancier du Maréchal de Coyghem. Toutefois, ces jeunes gens, François V..., 20 ans, sekier ; Charles L..., 24 ans, donneur de fils et Désiré G..., 33 ans, aide-monteur, ont été l'objet de contraventions pour ivresse et violences. Ils ont été remis en liberté lundi matin.

L'employé chargé du contrôle au bal du 111, de la Grand'Rue, nous prie de dire que les perturbateurs de dimanche soir, en voulaient, non seulement au patron de l'établissement, mais à lui-même, et ce parce qu'il a interdit l'accès du bal à quelques jeunes gens, dont le mauvais caractère est notoire.

**N'ACH